

*Ordonné*, Que l'Honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'appréhension et la détention des personnes soupçonnées de commettre des actes d'hostilité ou de conspirer contre le Gouvernement et la Personne de Sa Majesté.

Il présente en conséquence le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *McDougal* ait la permission d'introduire un Bill relatif aux travaux publics de la Puissance du *Canada*.

Il présente en conséquence le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondé par l'Honorable M. *Cartier*,

*Résolu*, Que la remarque faite par un Membre de cette Chambre que l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, l'un des Membres du Conseil Exécutif et Procureur-Général de la Province d'*Ontario*, et l'Honorable *Christopher Dunkin*, l'un des Membres du Conseil Exécutif et Trésorier de la Province de *Québec*, ont siégé et voté en cette Chambre durant la présente Session, soit renvoyée au Comité Permanent des Privilèges et Elections, avec instruction à ce Comité de s'enquérir si les dits *John Sandfield Macdonald* et *Christopher Dunkin* ont réellement droit de siéger en cette Chambre.

M. *McCallum* propose, secondé par M. *Grover*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies des Témoignages et des Procédures qui ont été pris à la Cour d'Enquête assemblée pour s'enquérir de la conduite du Lieutenant-Colonel *Dennis* au *Fort Erit*, le deuxième jour de Juin, 1866 ;

Et des Débats s'ensuivant ; et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

Sur motion de M. *Blake*, secondé par M. *Mackenzie*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toutes lettres ou circulaires adressées dans le mois de Juin dernier par le ci-devant Honorable Commissaire des Terres de la Couronne pour la Province du *Canada* aux Electeurs d'*Algoma*, ou à aucun d'eux, au sujet du choix de leurs candidats aux Elections alors prochaines.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Connell*, secondé par l'Honorable M. *Smith*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre des Etats indiquant : — Les noms de tous les Officiers ou employés dans les Edifices du Parlement ou Départementaux, y compris les Ministres de la Couronne ; les Salaires ou l'allocation quotidienne de chacun d'eux ; le coût annuel de l'éclairage et du chauffage des Edifices et Bureaux du Parlement et des Départements ; le coût du montant total d'érection des Edifices du Parlement et Départementaux ; le montant maintenant dû ou réclamé comme étant dû pour l'érection des dits Edifices ; et une estimation du coût total pour le parachèvement des dits Edifices, avec le montant payé pour frais de justice et d'arbitrage.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Bellerose*, secondé par M. *Masson* (*Terrebonne*),

*Ordonné*, Que le Greffier de cette Chambre se procure de la partie qu'il appartient un état détaillé (conformément à l'Acte 25 Vic., Chap. 77, Section 29,) montrant le coût des Chemins de la Compagnie des Chemins de Péage de l'*Isle Jésus*, dans le Comté *Laval*, le montant total des sommes dépensées, le montant du capital social, combien il en a été versé, le montant total du capital dépensé sur les Chemins, le montant reçu durant les années 1863, 1864, 1865 et 1866 pour péages et provenant de toutes autres sources, indiquant